

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 23 JUIN 2025
ET/NC**

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

S²LO

ID : 055-215501222-20250630-2025_084-DE

**Objet : Signature bail emphytéotique pour la mise à disposition d'un terrain pour l'activité "Padel"
N° : DCM_2025/084**

PUBLIÉE LE : 14/04/2025

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 23 juin à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 16 juin 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Patrick BARREY, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Angélique GÉNART, Florent CARÉ

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Laila AHADDAR, Sylvie ZEIMET, Ahmed EZZAHRI, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Gérard LANDO, Céline ADOLPHE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Annette DABIT donne pouvoir à Elise THIRIOT

Nelly LOMBARD, donne pouvoir à Patrick BARREY

Martine JONVILLE donne pouvoir à Martine MARCHAND

Suzel RICHARD donne pouvoir à Jean-Philippe VAUTRIN

Liliane BOUROTTÉ donne pouvoir à Angélique GÉNART

Edmond GUILLERY donne pouvoir à Benoît REYRE

ÉTAIENT ABSENTS :

Laetitia SACCHIERO, Bruno MAUD'HEUX, Jessica LEROY, Jean-Benoît JANNOT.

Conseillers en exercice : Présents : 18 - Absents : 4 - Pouvoirs : 6 - Votants : 24

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

La ville de Commercy est propriétaire d'un terrain cadastré ZL n°0027, ne remplies pas les critères de la domanialité publique.

YESYES Padel, Société par actions simplifiées dont le siège social est situé au 32 rue de la Canebière, 13001 MARSEILLE, propose à la ville de créer sur la parcelle susmentionnée deux terrains de padel extérieurs semi-couverts, en assurant la maîtrise d'ouvrage des travaux ainsi que leur financement.

Ce projet contribuera à l'attractivité du site et au développement des disciplines de tennis et de Padel sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, la signature d'un bail emphytéotique a été envisagée afin de formaliser les engagements de la ville de Commercy et de la SAS YESYES PADEL.

Ce bail permettra à la société de disposer du terrain communal pour une durée de 30 ans en contrepartie de quoi elle s'engage à construire, gérer et entretenir les terrains de padel, ainsi qu'à assurer leur accessibilité au public.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 451-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-21, L. 1311-2, L. 1311-3 et L. 1311-4 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2221-1 ;

Vu la présentation du projet transmise par la SAS YESYES Padel en date du 15 mai 2025 ;

Considérant que le projet présenté porte un intérêt général pour le territoire et s'inscrit pleinement dans la politique sportive mise en œuvre ;

Considérant que la parcelle cadastrée ZL n°0027 est une propriété municipale.

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

le Conseil municipal décide :

- **DE DONNER** à Bail Emphytéotique Administratif la parcelle cadastrée ZL n°0027, propriété de la ville de Commercy
- **D'AUTORISER** le Maire à signer ledit Bail Emphytéotique Administratif et tous les documents afférents à la conclusion de ce bail

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**Le Maire
Jean-Philippe VAUTRIN**

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.